PRATIQUE HABILITATION Electrique BF-HF Exécutant et/ou Chargé de chantier Initiale

HABILIT

L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (*article L. 4121-1 du code du travail*).
Un salarié conscient des risques et des moyens de prévention mis à sa disposition par son employeur est un facteur de réduction des accidents du travail.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Cette formation a pour but de préparer le personnel non-électricien réalisant des travaux dans des fouilles à proximité de lignes électriques enterrées, à travailler en sécurité selon les préconisations de la norme NF C 18-510
Acquérir les connaissances concernant la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique notamment lors de fouilles
Connaître les modalités d'intervention pour effectuer notamment opérations de ripage, soutènement de câbles, nettoyage, coupe de fourreau
Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation BF HF
Transmettre aux participants les règles d'intervention en cas d'incident ou d'accident lié à un endommagement de réseau

Public Visé

Toute personne amenée à réaliser des travaux non électriques dans des fouilles à proximité de lignes électriques enterrées

Pré Requis

Aucune connaissance en électricité n'est requise pour suivre cette formation
Etre titulaire de l'AIPR Encadrant / Opérateur de moins de 6 mois
Lire et parler le français

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation HF/BF
Attestation individuelle de formation
Avis d'habilitation remis à l'employeur

Parcours pédagogique

Théorie

- Interventions dans la zone d'incertitude ou dans la zone d'approche prudente d'une canalisation souterraine isolée
- Les équipements de protection individuelle et collective
- Les rôles des intervenants et les titres d'habilitation, les opérations autorisées
- La procédure en cas d'accident électrique
- La procédure en cas d'incendie électrique
- Les modes opératoires :

- le dégagement de canalisation
- le ripage du câble
- le soutènement de câble et des accessoires
- l'ouverture des fourreaux
- protection des câbles et accessoires
- que faire en cas d'endommagement
- les interdictions

Pratique

- Travail sur fouille pédagogique
- Repérage du type d'opération à effectuer et les moyens à mettre en œuvre
- Analyse d'une situation vis-à-vis du risque électrique et identification du mode opératoire
- Mise en œuvre de modes opératoires, soutènement de câble, ripage, ouverture de fourreaux

Méthodes pédagogiques

- Exposés interactifs, démonstrations
- Supports illustrés et interactifs adaptés au contexte professionnel

Qualification Intervenant·e·s

Formateur en prévention des risques électriques

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation sommative conforme aux préconisations (Partie pratique)
NF C 18-510

Modalités d'accessibilité handicap

Si vous êtes susceptible de rencontrer des difficultés dans le suivi de votre formation, nous nous engageons à étudier les adaptations possibles. Pour cela, notre Référent handicap, Alexandra BELLEAU, se tient à votre disposition : Alexandra Belleau - abelleau@mayday-formation.com - +33 (0)5 32 26 33 37

Durée

3.50 Heures **0.5** Jour

Durée de mise en pratique : 3.00 Heures

Effectif

De 2 à 8 Personnes

Contactez-nous !

Sophie RENAUD
Responsable pédagogique
Tél. : 0344650918
Mail : contact@gesfor.fr